

Changement de frontières, changements de nationalités

Frontière, appartenances et circulations dans les Pyrénées à l'époque contemporaine

Alexandre DUPONT

RÉSUMÉ

Traditionnellement considérée comme une frontière fixe depuis le ^{xvi}^e siècle, la frontière franco-espagnole fait pourtant l'objet, tout au long du ^{xix}^e siècle, d'un lent et difficile processus de délimitation. Les difficultés s'expliquent en particulier par la complexe réalité sociale d'une frontière traversée de longue date, une organisation transfrontalière que ses habitants refusent d'abandonner, moins par refus de la construction nationale que par défense d'un système socio-économique reposant sur une frontière ouverte. À partir du ^{xix}^e siècle, ces circulations transfrontalières parfois clandestines se doublent de circulations politiques intenses qui font de la frontière franco-espagnole un espace politique à part entière tout au long de l'époque contemporaine.



« Arrivée de don Carlos au pont d'Arneguy, frontière française », Le Monde illustré, journal hebdomadaire, Paris, 1857-1940.





Octave Penguilly L'Haridon, Les contrebandiers, lithographie, vers 1850 (image extraite de la revue Les feuilles du pin à crochets, n° 7, p. 4)

Une frontière délimitée de longue date ?

Traditionnellement, l'historiographie a vu dans la frontière franco-espagnole l'une des plus anciennes frontières au monde, en tout cas l'une des lignes séparatrices les plus anciennement définies, puisqu'elle aurait été globalement stabilisée dès la paix des Pyrénées de 1659, qui consacre l'annexion du Roussillon par la France. Par la suite, cette frontière n'aurait presque plus bougé, si l'on excepte des épisodes comme la départementalisation de la Catalogne et son intégration à la France des 130 départements sous le Premier Empire (1812-1814), départementalisation du reste jamais officialisée.

La justesse de ce cadre général fait pourtant perdre de vue le très lent processus qu'a représenté la définition de la ligne-frontière dans les Pyrénées. Le long XIX^e siècle constitue à ce titre un moment décisif qui illustre bien toute la complexité du processus. Alors qu'un tracé définitif est établi par la commission Caro-Ornano en 1785, et confirmé par le traité de Bâle de 1796, puis par le traité de Paris de 1814, le traité de 1785 n'entre jamais vraiment en application, au point que les deux États décident, dans les années 1850, de remettre l'ouvrage sur le métier. Le Second Empire français (1852-1870) et la monarchie espagnole d'Isabelle II (1833-1868) établissent une commission de délimitation qui, pendant plus de dix ans, définit la ligne-frontière, en prévoit l'abornement et établit les règles relatives à sa gestion. De 1856 à 1866, trois traités disposent ainsi du tracé de la frontière d'ouest en est : Pays basque et Navarre en 1856, Aragon en 1862, Catalogne en 1866.

Le traité de 1856 est toujours en vigueur aujourd'hui et n'a été complété que par un certain nombre de dispositions concernant la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales dans le cadre de la construction européenne (traité de Bayonne de 1995). On aurait donc là un remarquable exemple de coopération interétatique dans la délimitation et de bornage de la frontière, dans une zone où elle avait très peu bougé depuis l'époque moderne. Une telle approche de la frontière par le haut laisse pourtant échapper au regard toute la

complexité de la situation sur le terrain. Aujourd'hui encore, la frontière franco-espagnole est gérée par la Commission internationale des Pyrénées, une commission permanente instaurée en 1875 pour régler les problèmes frontaliers qui continuaient de se produire près de vingt ans après le premier traité de Bayonne.

Usages de la frontière

Le tracé frontalier comporte en effet un nombre de particularités et de singularités juridiques remarquable : l'île des Faisans, sur la Bidassoa, est un condominium que France et Espagne gouvernent à tour de rôle pour une durée de six mois ; à la frontière entre Basse-Navarre et Navarre, le pays Quint est un territoire espagnol dont l'administration est assurée par la France ; en Catalogne, le village de Llivia est une enclave espagnole sur le territoire français, reliée à l'Espagne par une route neutre. Ce ne sont que quelques exemples auxquels on pourrait ajouter la présence de la principauté d'Andorre. De façon plus générale, si la délimitation de la frontière a suscité peu de problèmes concernant sa partie centrale, marquée par l'élévation des Pyrénées et donc la limitation des communications transfrontalières, le travail a été beaucoup plus ardu dans les piémonts basque, béarnais et catalan.

Bien sûr, l'abondance de singularités juridiques tient pour partie à l'ancienneté d'un tracé frontalier autour duquel se sont accumulées des règles et des exceptions dès le Moyen Âge : l'existence de sociabilités transfrontalières intenses, en particulier dans les zones de piémont, ainsi que les nécessités imposées par un modèle agro-sylvo-pastoral en milieu montagnard, ont rapidement conduit à l'établissement de traités transfrontaliers à l'échelle des vallées. La remise en cause de ces traités de lies et passeries et de ces sociabilités par des États soucieux de clairement délimiter leur souveraineté suscite tout au long du XIX^e siècle d'intenses réactions chez les populations frontalières. La caducité du traité Caro-Ornano de 1785 tient en bonne part à l'épisode de la guerre des Limites (1827-1856), qui voit s'affronter frontaliers français et espagnols à propos des droits d'usage et de pâturage transfrontaliers et qui révèle aux élites politiques la nécessité de mieux tenir compte des intérêts de ces populations dans le tracé de la frontière en maintenant en partie ces usages.

Les populations frontalières ont fait l'objet depuis une quarantaine d'années de l'attention des historiens. En effet, ces derniers se sont interrogés sur les effets de ces sociabilités transfrontalières et de l'établissement de la frontière sur les sentiments d'appartenance de ces populations pyrénéennes. La question apparaît d'autant plus brûlante que l'existence des communautés culturelles transfrontalières basque et catalane aux deux extrémités de la chaîne pyrénéenne aboutit, à la fin du XIX^e siècle, côté espagnol, à la naissance de deux des plus importants nationalismes périphériques de ce pays. C'est autour des raisons de cette naissance que le débat s'est focalisé en Espagne, l'interrogation portant en particulier sur la capacité de l'État à construire une nation espagnole. En France, la controverse s'est plutôt articulée autour des effets de la délimitation : dans un livre fondamental portant sur l'espace catalan, Peter Sahlins a ainsi montré qu'elle ne conditionnait pas la formation des identités nationales, mais qu'elle venait, en quelque sorte, les entériner, s'opposant ainsi à la thèse de Michel Brunet sur une imposition externe de la nation à des populations par essence transfrontalières.

Des circulations entre politique et clandestinité

Ces débats importants ne doivent pas masquer une réalité : les frontaliers des deux côtés des Pyrénées, tout au long de la période contemporaine, ont su préserver des sociabilités transfrontalières qui n'impliquaient ni refus de l'intégration nationale ni absence de tensions entre Français et Espagnols. Bien sûr, le renforcement des États et de leur contrôle sur la zone frontalière ont perturbé dès le début du XIX^e siècle le monde de la frontière, ce qui a généré des phénomènes d'émigration massive – principalement côté basque – et ce que Jean-François Soulet a appelé une dissidence généralisée. La frontière pyrénéenne se caractérise en effet tout au long des XIX^e et XX^e siècles par des circulations illégales importantes, en parallèle des échanges légaux. En particulier, la contrebande constitue un phénomène de long terme, d'une rémanence remarquable comme l'ont montré les travaux de l'anthropologue Alain Tarrus sur la criminalité transnationale autour de la frontière catalane.

Il convient sans doute de souligner l'importance politique de ces circulations illégales. De la Révolution française jusqu'à la création de l'espace Schengen, malgré des variations et des évolutions, la frontière franco-espagnole est un espace traversé en permanence, dans un sens et dans l'autre, par une multitude d'acteurs politiques, et ce dès la Révolution française. Libéraux, républicains ou carlistes espagnols trouvent en France, à différents moments du

xix^e siècle, un refuge face à la répression dont ils font l'objet. À l'inverse, et même si ces mouvements ne se font pas dans un seul sens, les militants politiques français traversent la frontière pour venir au secours de leurs coreligionnaires espagnols : les libéraux pendant le règne de Ferdinand VII (1814-1833) ou pendant le Sexennat démocratique (1868-1874), les légitimistes pendant les guerres carlistes (1833-1840 et 1872-1876). Combattants, agents secrets, responsables politiques en mission pour la cause côtoient sur les routes de la frontière les cohortes des exilés et des réfugiés, qui viennent parfois de plus loin - Hendaye est ainsi un point de passage connu des réfugiés politiques portugais. Les multiples circulations politiques clandestines qui continuent de marquer cet espace au cours du xx^e siècle signalent la permanence et l'intensité des circulations politiques franco-espagnoles autour de la frontière sur le temps long.

BIBLIOGRAPHIE

LAFOURCADE, Maïté (dir.), *La frontière franco-espagnole : lieu de conflits interétatiques et de collaboration interrégionale* [actes de la journée d'étude du 16 novembre 1996], Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998.

SAHLINS, Peter, *Boundaries : the Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley, University of California Press, 1991.

SIMAL, Juan Luis, « El exilio en la génesis de la nación y del liberalismo (1776-1848) : el enfoque transnacional », *Ayer*, 94, 2014, p. 23-48.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/les-migrations-en-europe/changement-de-frontières-changements-de-nationalités/franço-espagnole-appartenances-et-circulations-dans-les-pyrénées-à-l'époque-contemporaine>